



27 mai 2024

Edito : Battons-nous pour les salaires, refusons les HSA et autres Pactes ! - Les PLP ne sont pas des machines à évaluer ! - Brèves : Vœux contractuels, Lauréats 2024, Fiche SST, Education prioritaire, AESH.

Battons-nous pour les salaires, refusons les HSA et autres Pactes !

Dans le cadre de la préparation de la rentrée, la question peut encore se poser pour chacun d'entre-nous : HSE ? HSA ? IMP ? Pacte ? Bien évidemment, il ne s'agit pas pour nous de faire des leçons de morale, chacun voit midi à sa porte, mais il est important que le plus grand nombre soit en mesure de comprendre quelles sont les conséquences collectives de choix individuels. Et en la matière, elles peuvent être terribles !

Concernant les IMP, la question ne devrait plus se poser, puisqu'à la rentrée, à ce jour tout du moins, la quasi totalité des IMP ne devrait plus exister... Oui, dans le cadre de l'annulation de près de 700 millions d'Euros de crédits pour l'Education Nationale exigée par le Ministre de l'Economie, la Ministre de l'Education Nationale a dû faire des choix et la suppression des IMP en fait partie. Celle de la plupart des HSE aussi !

Concernant les HSA, qui ont toujours été indispensables au système éducatif pour répondre aux besoins des établissements qui ne concordent pas à l'heure près avec nos obligations de service, ces dernières années ont vu leur poids grandir... En effet, elles ne sont plus simplement une variable d'ajustement, elles servent désormais aussi à répondre à la problématique du recrutement d'enseignants. Les HSA, en 2022, c'est 38 % de plus qu'en 2002 et 17 % de plus qu'en 2018 ! En moyenne, un PLP fait 2,05 HSA

en 2022. Cette progression depuis 2018 équivaut au temps de travail de 5 400 collègues à temps complet ! le nombre d'HSA effectuées dans le public et dans le privé en 2023, c'est l'équivalent du temps de travail de 42399 enseignants ayant le CAPLP/CAPE, soit 8,7 % du corps enseignant du second degré ! Et le système des heures supplémentaires contribue aussi à l'inégalité femmes/hommes, puisqu'en 2022, le montant annuel moyen des heures supplémentaires était de 3053€ pour les femmes et de 3775€ pour les hommes. Nous voyons bien que les choix individuels ont des conséquences collectives !

Quant au « Pacte », dont le montant global va être augmenté pour la rentrée, c'est pire que tout, puisque dans certains établissements, il va créer des inégalités inacceptables au sein de l'Ecole de la République, en permettant notamment à ceux qui accepteront d'en prendre, d'avoir des classes dédoublées... Pas aux autres !

Chers collègues, bien sûr que nous comprenons que certains d'entre-vous ont besoin d'augmenter leur pouvoir d'achat. Malgré tout, si l'effort ne vous est pas insurmontable, nous vous invitons à refuser toutes HSA (sauf 2 non refusables) et aussi et surtout, la signature de « Pactes » ! Il en va de la survie du Service Public d'Education ! Avec le SNETAA-FO, battons-nous pour des augmentations de salaire !

EM

Les PLP ne sont pas des machines à évaluer !

Faire passer les épreuves pratiques aux apprentis dans les CFA est une charge que nous devons assumer et aucun collègue n'en conteste d'ailleurs le principe. Mais aujourd'hui, ou plutôt depuis quelques années, cette charge est devenue très (trop) importante, notamment pour certaines disciplines où les convocations se comptent par dizaines, comme par exemple pour nos collègues Conducteurs Routiers en poste dans seulement trois établissements de l'académie qui doivent assumer une centaine de convocations. Et cette charge de travail supplémentaire et soudaine a de multiples conséquences, aussi bien sur les conditions de travail des collègues que sur les conditions d'étude de leurs élèves. En effet, au mois de mai où fleurissent ces convocations, les collègues sont dans la dernière ligne droite pour les épreuves de CCF de leurs élèves, surtout pour ceux de Bac Pro. Et comme la DEC leur signifie que faire passer les épreuves aux apprentis des CFA privés est prioritaire, ce que nous pouvons d'ailleurs considérer quand même comme très contestable, alors les progressions établies en début d'année par nos collègues s'en trouvent chamboulées et ils se voient obligés de réaménager les cours et évaluations. De plus, les collègues concernés sont très souvent convoqués sur des journées où ils n'ont pas d'élève en charge... Cela augmente donc leur temps de travail... Pour le même salaire bien évidemment ! Et les frais occasionnés pour se rendre sur les lieux des épreuves ne sont pas tous pris en charge. En effet, lorsque certains d'entre eux sont convoqués au moins 2 jours sur un centre d'examen situé à plus de 3h de route, et qu'ils ont une réponse négative de l'autorité académique à leur demande de prise en charge d'une nuitée, alors oui, nous pouvons considérer que les agents de l'Etat paient pour travailler ! Mais peut-être que l'autorité académique considère que 14 heures de travail par jour (8h d'épreuve + 6 heures de trajet) sur deux journées est acceptable ??? Quel autre salarié du privé accepterait de supporter une telle situation professionnelle de surcharge mentale, de fatigue physique et d'obligation d'avancer les frais pour pouvoir seulement faire son devoir ??? Ici aussi il s'agit de la célèbre maltraitance de l'institution dont nous vous parlons depuis plusieurs années et qui a tendance à se généraliser ! Les collègues sont au bord de l'explosion !

Au delà des problèmes organisationnels générés, il semble qu'il y ait aussi dans cette affaire des questions à se poser au niveau déontologie, voire éthique. En effet, dorénavant les épreuves écrites d'EP1 (épreuve professionnelle) sont surveillées par les CFA privés eux-mêmes. L'Education Nationale prend part à l'évaluation des épreuves pratiques, puisque nos collègues PLP sont convoqués, mais elle n'a visiblement pas la main sur les bordereaux de notes. Cela signifie qu'une fois les collègues partis, rien n'empêche les centres de formations de revoir les notes qui ont été données auparavant. Les enseignants ne possèdent pas les codes malgré l'obligation d'évaluation qui leur incombe.

Chers collègues, vous le savez, le SNETAA-FO se bat quotidiennement pour l'amélioration des conditions de travail et régulièrement pour une augmentation significative des salaires. Il nous faut contester ce système qui favorise les apprentis des CFA privés au détriment de nos élèves, et qui coûtent cher à tous les collègues concernés, matériellement parlant, mais aussi physiquement et mentalement. Les PLP ne sommes pas des machines à évaluer ! Les PLP doivent être respectés par l'institution !

Pour aider votre syndicat, il vous faut officiellement déclarer la souffrance au travail engendrée par ces situations... Il vous faut donc déposer des fiches SST. N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider à rédiger de telles fiches. Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Brèves

Vœux contractuels enseignants :

Comme chaque année, seuls les collègues en CDI ont pu faire des vœux via LILMAC (fermé depuis le 28 avril). Mais nous invitons tous nos adhérents, en CDI et en CDD, à nous retourner la **fiche syndicale de suivi**. En effet, comme chaque année également, après les résultats du mouvement des titulaires (fin juin), les militants du SNETAA-FO sont en contact avec la DPE6 pour tenter de trouver des solutions à chaque situation...

Lauréats des concours 2024 :

La **note de service** nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2024 est en ligne sur notre site Internet. Voir également les annexes en suivant... La **fiche de vœux** à compléter et à nous retourner est également en ligne...

Fiche SST :

Déposer une fiche Santé et Sécurité au Travail permet de faire remonter à l'administration les problèmes du terrain, de signaler un fait de violence verbale ou physique, une anxiété, un stress, un épuisement professionnel, un harcèlement ou toute souffrance au travail... il suffit de se connecter à la plateforme « Portail Arena », puis de cliquer sur « gestion des personnels », puis sur « RSST - Suivi registre Santé Sécurité au Travail ». Pour saisir sa fiche, il faut alors cliquer sur « + créer un signalement ». Il s'agit d'un outil efficace pour lutter contre le « ne pas faire de vague. N'hésitez pas à contacter le SNETAA pour être conseillés sur la rédaction de cette fiche.

Education prioritaire :

La Ministre Belloubet a indiqué vouloir prendre en compte les évolutions de la population et avoir pour objectif une révision de la cartographie de l'Education prioritaire pour la rentrée 2025. Elle a évoqué la nécessité de « répondre aux besoins de chacun de nos élèves » en prenant en compte « leurs spécificités ». Chiche ! Nos élèves sont très spécifiques ! Nous demandons que tous les LP soient en REP afin de bénéficier de moyens supplémentaires ! A noter que la dernière révision de la carte scolaire, avec la sortie des LP, remonte à 2015.

AESH :

La loi visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap pendant le temps de pause méridienne a été adoptée (Assemblée nationale le 8 avril et Sénat le 15 avril). Pour notre organisation cette loi ne répond en rien aux revendications des AESH qui ne demandent pas à travailler plus, car leurs conditions de travail liées à l'inclusion systématique et forcée sont déjà assez dégradées. Elles exigent l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, un statut de la Fonction publique, un vrai salaire et, pour ce qui concerne le temps de travail, 24 heures hebdomadaire pour un temps plein. Pas une minute de plus.

Agenda

Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA